MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 12 octobre 2026

Faits saillants

- L'accord de coopération au processus de reconstruction de l'Ukraine est entré en vigueur.
- La Suisse participe aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Bangkok.
- La Suisse accueillera 80ème Congrès international d'astronautique en 2029.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 15/10	*Var. vs 08/10*
EUR/CHF	0,9306	- 0,2 %
USD/CHF	0,8297	- 0,5 %
SMI	14 350	+ 5,2 %
Taux 10a	0,530 %	- 4 pb

Macroéconomie

Reconstruction de l'Ukraine : L'accord de coopération au processus de reconstruction de l'Ukraine, signé en juillet 2025 entre la Suisse et l'Ukraine, est entré en vigueur le 9 octobre 2026 à l'issue de la procédure de ratification dans les deux États (cf. communiqué). Il crée ainsi la base juridique nécessaire pour l'octroi d'une aide financière à l'Ukraine : le gouvernement ukrainien peut dans ce cadre définir les biens et les services que la Confédération acquiert ensuite auprès d'entreprises suisses par le biais d'une procédure de marché public. Toutes les entreprises helvétiques peuvent dorénavant candidater, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pour mémoire, 3 appels à projets ont été lancés jusqu'à présent, de respectivement 100, 250 et 50 M CHF.

Accord sur le commerce électronique : Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant l'Accord plurilatéral sur le commerce électronique (ACE, cf. communiqué). Cet accord instaure un cadre réglementaire commun régissant le commerce numérique entre 67 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), représentant environ 70 % du commerce mondial. L'une des dispositions essentielles de l'accord est l'interdiction de prélever des droits de douane sur les transmissions électroniques. L'accord contribue à renforcer la confiance dans le commerce numérique par ses dispositions relatives à la protection des consommateurs, à la protection des données et à la cybersécurité. Les négociations menées dans le cadre de l'OMC en vue de conclure l'ACE ont abouti sur le fond en 2024 mais son incorporation formelle à l'Accord sur l'OMC n'a pas été possible jusqu'à présent. 67 membres de l'OMC ont donc adopté une déclaration ministérielle le 28 mars 2026, à l'occasion de la 14e Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC (cf. Veille économique et financière du 28 mars au 10 avril).

Réunions annuelles FMI et Banque mondiale : La Suisse participe aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se tiennent à Bangkok du 15 au 17 octobre 2026, avec une délégation conduite par le président de la Confédération, Guy Parmelin, accompagné de la conseillère fédérale aux finances Karin Keller-Sutter et du président de la Banque Nationale Suisse (BNS), Martin Schlegel.

Dans un contexte de tensions géopolitiques et commerciales persistantes, la Suisse devrait défendre l'ouverture des marchés, la solidité des chaînes d'approvisionnement et la stabilité financière internationale (cf. communiqué). Elle plaidera pour un FMI recentré sur ses missions fondamentales, privilégiant des prêts avec modération et des programmes de réformes efficaces, ainsi que pour une Banque mondiale davantage tournée vers la création d'emplois et les investissements privés, sans perdre de vue ses objectifs de réduction de la pauvreté. En marge des réunions, la Suisse signera avec le FMI un nouveau partenariat prévoyant une contribution de 40 M CHF sur la période 2026-2030, destinée à financer l'assistance technique aux États membres (cf. veille économique et financière de 22 au 28 août). Enfin, lors de la réunion des ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du G20, elle défendra notamment la transparence de la dette et l'amélioration des mécanismes de restructuration de la dette des pays en développement et émergents.

Suisse - Thaïlande : En visite officielle en Thaïlande, le président de la Confédération Guy Parmelin a rencontré le premier ministre Anutin Charnvirakul (cf. communiqué). Ils se sont entretenus des relations bilatérales, de l'actualité internationale et de l'accord de libre-échange entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Thaïlande signé en janvier 2025 et en processus de ratification. Les discussions ont notamment porté sur les secteurs de la production et de l'automatisation, les technologies numériques, les infrastructures et les technologies durables. Cette rencontre, qui coïncide avec les 95 ans de relations diplomatiques entre les deux pays, est la première visite présidentielle suisse en Thaïlande depuis 22 ans. Guy Parmelin effectuera ensuite une visite présidentielle au Vietnam, où il signera l'accord de libre-échange avec les partenaires de l'AELE.

Secteurs financiers

Blanchiment : Selon le troisième rapport d'évaluation nationale des risques présenté au Conseil fédéral le 14 octobre, les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse demeurent globalement stables depuis 2021 (cf. communiqué). En raison de l'importance et de l'intégration internationale de sa place financière, la Suisse reste particulièrement exposée aux risques liés à la criminalité organisée, à la corruption, aux infractions contre le patrimoine et aux délits fiscaux, tandis que les risques de financement du terrorisme demeurent relativement limités. Les évolutions technologiques et géopolitiques font néanmoins émerger de nouvelles vulnérabilités, notamment liées à l'essor des cryptomonnaies et des fintechs. Le rapport recommande notamment de renforcer les moyens des autorités de surveillance et de poursuite, d'intensifier les échanges d'informations entre secteurs public et privé, d'accélérer le projet de loi contre la criminalité organisée et d'élargir les instruments de sanction à la disposition de la FINMA. Il préconise également d'évaluer l'efficacité du nouveau registre de transparence et des nouvelles obligations de diligence applicables aux conseillers juridiques et aux prestataires de services fiduciaires, entrées en vigueur le 1er octobre 2026.

Secteurs non financiers

Congrès international d'astronautique : Genève accueillera en 2029 le 80ème Congrès international d'astronautique (IAC), le plus grand congrès spatial du monde. Il se tiendra du 8 au 12 octobre 2029 à Palexpo, après une candidature suisse qui a notamment devancé celles de Houston et de Barcelone. La candidature genevoise pour l'organisation de ce congrès annuel était portée par l'association professionnelle Swissmem, le Swiss Space Industries Group et le Swiss Space Office au sein du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Cet évènement réunit chaque année plus de 10 000 représentants d'agences spatiales, d'entreprises industrielles, d'instituts de recherche, de start-ups et de gouvernements, ainsi que des astronautes, afin de discuter de l'avenir de l'exploration spatiale. Dans un communiqué, Swissmem s'est réjoui de cette annonce : « L'attribution de ce congrès constitue une prestigieuse reconnaissance pour la Suisse et sa capacité d'innovation » selon son directeur Stefan Brupbacher.

Kérosène : La Confédération autorise des prélèvements dans les réserves obligatoires de kérosène de 30 000 m^3 du 15 octobre au 1er novembre 2026 (cf. communiqué). Des suppressions et des retards

dans le fret ferroviaire, notamment sur les lignes en provenance d'Allemagne, entravent l'approvisionnement en kérosène de l'aéroport de Zurich. Les livraisons supprimées ne peuvent pas être compensées à temps, le réseau ferroviaire étant fortement sollicité en raison des reports liés au bas niveau du Rhin. L'approvisionnement de la Suisse en essence, diesel et mazout s'est péjoré par rapport à la semaine précédente, mais reste assuré.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuels : Pixabay